PROJET DE PARC ÉOLIEN DU BALINOT

Communes de Rubescourt et du Frestoy-Vaux

Lettre d'information n°3

Novembre 2018

LE MOT DU CHEF DE PROJET

« Cet automne marque une nouvelle étape dans le développement du projet éolien du Balinot. En effet, l'ensemble des études préalables que nous vous présentions dans les précédentes lettres d'information sont désormais terminées. Par ailleurs, les deux derniers ateliers de la démarche de concertation autour des mesures compensatoires et d'accompagnement du projet se sont déroulés au début du mois de septembre et ont permis de finaliser les derniers éléments du projet.

Grâce à ce travail, le 21 novembre dernier, nous avons pu déposer en Préfecture de l'Oise le dossier de demande d'autorisation du projet du Balinot. Ce dépôt marque ainsi la fin de la phase d'étude de faisabilité et d'élaboration du projet et ouvre celle de l'instruction du dossier par le service de l'État. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce projet à nos côtés !

Cette troisième lettre d'information revient en détail sur le projet finalisé et vous présente les prochaines étapes. »

Marc Serra, chef de projet Nordex

L'ACTU DU PROJET : RETOUR SUR LE TROISIÈME ATELIER DE TRAVAIL

Les 4 et 6 septembre derniers, une quinzaine d'élus et habitants ont participé à la dernière séquence des ateliers de travail sur le projet du Balinot. Les contributions de tous ont permis de finaliser le travail initié en début d'année sur les mesures compensatoires et d'accompagnement du projet. Au total, les participants de Rubescourt ont choisi de retenir 2 mesures et ceux du Frestoy-Vaux 3 mesures. NORDEX France tenait à remercier les participants pour la qualité des échanges et des résultats issus de cette démarche, qui vous sont présentés en page suivante.

NORDEX

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PRÉALABLE

LA DÉMARCHE EN QUELQUES MOTS

NORDEX France a souhaité proposer des temps d'échange et de travail réguliers afin de poursuivre le développement du projet en collaboration avec le territoire jusqu'à sa finalisation et son dépôt. Organisés sous la forme d'ateliers, ouverts à tous les volontaires, ces temps ont principalement permis d'apporter une information régulière sur le projet et d'initier une réflexion commune sur l'intégration paysagère du parc et les mesures compensatoires et d'accompagnement associées.

Cette démarche a été pensée autour de trois ateliers de travail par commune, soit 6 rencontres au total, afin de déterminer collectivement quelles seraient les mesures compensatoires et/ou d'accompagnement les plus adaptées au projet et au territoire.

Les ateliers de travail se sont déroulés entre le printemps et l'été de cette année :

- Cadrage et premières suggestions en mars ;
- Propositions et priorisation en avril ;
- Finalisation en septembre.

Vue depuis les franges Ouest d'Assainvillers

LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE

Réalisées au moment de la construction du parc, les mesures compensatoires et d'accompagnement visent à compenser les impacts engendrés par un parc éolien sur le cadre de vie et la biodiversité. Prenant en considération l'ensemble des éléments du projet, l'étude d'impact a déterminé le montant des mesures compensatoires et d'accompagnement à 100 000 € par commune d'accueil. Le travail partenarial mené avec les participants aux ateliers a permis de déterminer collectivement les mesures les plus adaptées à chaque commune.

Suite aux ateliers de travail, voici les mesures aujourd'hui envisagées :

Pour la commune du Frestoy-Vaux :

- Installation de l'éclairage public basse consommation sur l'ensemble de l'éclairage public communal ;
- Installation d'une borne communale de recharge de véhicules électriques ;
- Aménagements paysagers, notamment en centre-bourg, entrées et sorties de village.

Pour la commune de Rubescourt :

- Installation de l'éclairage public basse consommation sur l'ensemble de l'éclairage public communal ;
- Aménagements paysagers, principalement en centre-bourg, ex : enfouissement des lignes électriques, rénovation extérieure de l'église.

La commune du Ployron étant située à proximité de la zone de projet, NORDEX France a organisé une permanence publique ouverte à tous les administrés le 30 Mai 2018, et s'est également engagé, en accord avec les élus de la commune, à réaliser des mesures compensatoires sur la commune, en particulier un aménagement paysager de végétalisation du plan d'eau communal.

LA CARTE D'IMPLANTATION DU PROJET

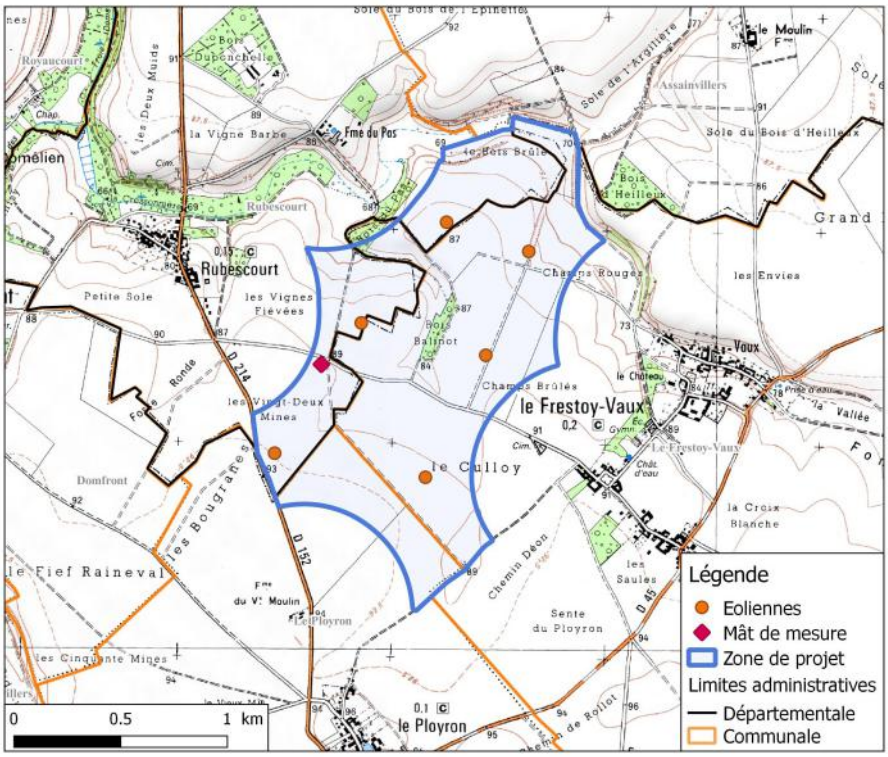

Les éoliennes présentées dans l'implantation ci-contre, se situent à une distance de :

- 715 mètres minimum depuis les habitations du Frestoy-Vaux ;
- 630 mètres depuis la ferme du Pas et 705 mètres minimum depuis les autres habitations de Rubescourt ;
- 755 mètres depuis la ferme du Vieux-Moulin et 1050 mètres minimum depuis les autres habitations du Ployron.

VISUALISATION DE PHOTOMONTAGES

L'intégration paysagère d'un projet éolien est étudiée grâce à des simulations visuelles, appelées photomontages, représentant le paysage avec les éoliennes. Les emplacements des photomontages sont choisis dans le cadre de l'étude paysagère de manière à ce qu'ils soient pertinents, représentatifs et lisibles. Ainsi, les prises de vue sont propres à chaque projet mais sont généralement effectuées depuis : les lieux publics, entrées/sorties du village,

Vue depuis les franges Nord du Frestoy-Vaux

Vue depuis la sortie Sud de Rubescourt

L'ensemble des photomontages sont accessibles dans le cadre du dossier déposé en Préfecture.

Le site internet du projet

Pour connaître toutes les caractéristiques du projet et rester informés,
NORDEX France vous invite à consulter le site internet dédié :

www.balinot.projet-eolien.com

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ, ET MAINTENANT ?

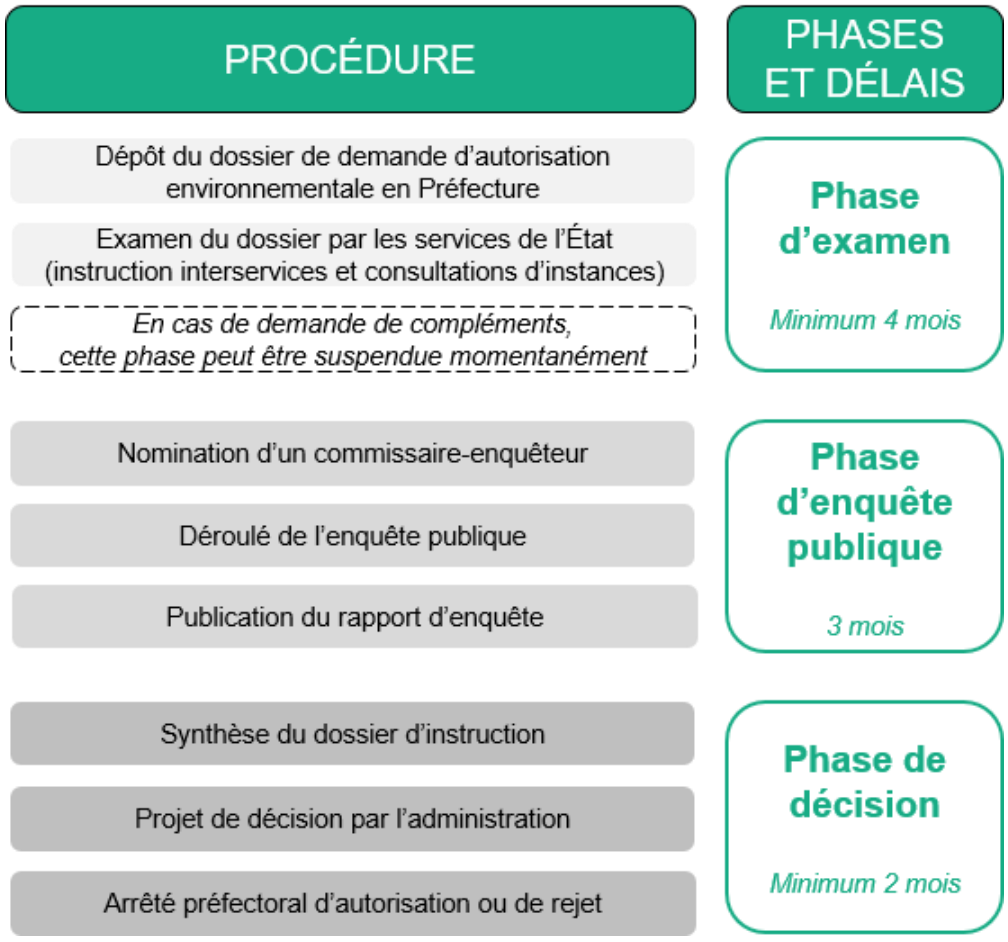

Le dossier de demande d'autorisation du parc éolien déposé en Préfecture, une nouvelle phase débute : l'instruction du dossier.

Depuis mi-2017, les projets font l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique qui permet en une seule et même instruction d'étudier l'ensemble de la réglementation applicable. Le délai de l'instruction a une durée théorique de 9 mois, cependant celle-ci peut être rallongée de quelques mois dans le cas d'une demande de compléments par l'administration.

La procédure comprend également l'organisation d'une enquête publique permettant de recueillir l'ensemble des avis, questions et remarques de la population sur le projet. Le commissaire-enquêteur, nommé à l'occasion, sera chargé de son organisation et de rédiger un avis motivé dans le cadre du rapport d'enquête.

Sur la base de l'ensemble des éléments issus de l'instruction du dossier, c'est le Préfet de département qui, par voie d'arrêté, délivre ou non l'autorisation du projet.

CONTACT
Marc SERRA - Chef de projet - Développement éolien
mserra@nordex-online.com

NORDEX France
194, Avenue du Président Wilson
93210 LA PLAINE SAINT DENIS